

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dépenses Question écrite n° 68090

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le rapport « Les finances publiques locales » d'octobre 2014 de la Cour des comptes. Dans ce rapport, la Cour préconise de revoir les dispositifs de péréquation « verticale » et « horizontale » afin d'en réduire le nombre et de les faire reposer sur un nombre limité d'indicateurs de richesse, procédant de logiques cohérentes d'évaluations des niveaux de ressources et de charges des collectivités et de veiller à poursuivre la montée en puissance des dispositifs de péréquation « horizontale ». Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre les recommandations de la Cour des comptes et de les mettre en œuvre prochainement.

Données clés

Auteur : M. Claude de Ganay

Circonscription: Loiret (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 68090 Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé: Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 novembre 2014, page 9215

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)